

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier
MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 23 novembre 2020 à 10 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 5 novembre 2020, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente en visio-conférence.

Etaient présents :

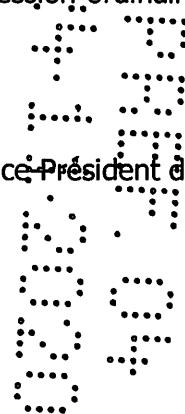
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Sandra FAURE, Vice-Présidente de Durance Luberon Verdon Agglomération
Madame Martine THIEBLEMONT, représentant Provence Alpes Agglomération,
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint
Vanessa CHARLES, Directrice de la Culture du Conseil départemental
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de Durance Luberon Verdon agglomération

Etait absent excusé :

Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.



Délibération n° D-2020-27

OBJET : Plan de continuité d'activité à compter du 2/11/2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37 – modifiant l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires de l'état d'urgence sanitaire,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'avis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail réuni le 19 novembre 2020,

Exposé des motifs –

Suite à la décision gouvernementale de fermeture des établissements d'enseignement artistique à compter du 2/11/2020, le conservatoire propose un plan de continuité d'activité joint en annexe.

– DECIDE –

D'approuver le plan de continuité d'activité du conservatoire à compter du 2/11/2020 jusqu'à la réouverture de l'établissement ;

Dit que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2020 ;

D'autoriser la Présidente du syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 23 novembre 2020.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.





PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL « Olivier Messiaen » A compter du lundi 2 novembre 2020

Le Premier Ministre a annoncé le jeudi 29 octobre 2020 la fermeture des conservatoires d'enseignement artistique face à l'épidémie du coronavirus.

Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires de l'état d'urgence sanitaire vient préciser l'annonce du Premier Ministre.

L'article 35 alinéa 6 du décret précité autorise les conservatoires à ouvrir au public :

- pour les pratiquants professionnels ;
- pour les élèves inscrits dans les classes à horaires aménagés ;
- pour les élèves inscrits en 3^{ème} cycle et en cycle de préparation à l'enseignement supérieur.

Par mail du 30 octobre 2020, la direction générale a indiqué à l'ensemble du personnel la poursuite d'activité :

- à distance pour les enseignants
- en présentiel pour les administratifs lorsque le télétravail n'est pas possible.

Des visio-conférences avec les agents ont été mises en œuvre dès la rentrée :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------|
| – lundi 2 novembre à 11 heures | administration |
| – lundi 2 novembre à 14 heures | cours individuels |
| – lundi 2 novembre à 15h30 | danse |
| – mardi 3 novembre à 11 heures | jazz et musiques actuelles |
| – mardi 3 novembre à 14 heures | formation musicale |
| – mardi 3 novembre à 15h30 | théâtre |

L'ENSEIGNEMENT

Chaque enseignant a pris contact avec ses élèves afin de leur proposer une solution adaptée. Les horaires des cours tels que définis dans le planning de rentrée sont maintenus compte-tenu que les établissements scolaires sont ouverts.

Les élèves de 3^{ème} cycle sont accueillis au conservatoire pour des cours en présentiel avec leur professeur. Un justificatif de déplacement étudiant a été établi et adressé aux élèves concernés (cf. document).

Les interventions en milieu scolaire –

Les **CHAM** des collèges du Mont d'Or de Manosque et Maria-Borrély de Digne les Bains seront poursuivies sous réserve de l'accord des établissements de l'Education nationale selon les modalités suivantes :

- les cours de chant choral et de formation musicale en présentiel ;
- les cours d'instruments à distance.

L'orchestre à l'école des Plantiers de Manosque se dérouler habituellement dans de petites salles qui ne permettent pas le respect des préconisations sanitaires : gestes barrières de base pour la manipulation des instruments, le port du masque, la distanciation physique. Une discussion est en cours avec les professeurs de l'école pour décider de la suite à donner.

L'orchestre de quartier de Digne les Bains concerne le public adulte issu des quartiers prioritaires pour le dernier trimestre 2020. L'action est donc annulée.

Les interventions en **danse et en théâtre** semblent possibles dès lors que les gestes barrières sont respectés (port du masque à partir de 6 ans, distanciation).

Formalités administratives

- Les parents et élèves ont été informés par courrier des modalités du plan de continuité d'activité.
- Pour les élèves de 3^{ème} cycle se rendant au conservatoire pour suivre leurs cours en présentiel un justificatif de déplacement d'étudiant leur a été transmis.
- Un imprimé d'autorisation parentale – contact pédagogique à distance – a été adressé aux parents (cf. document).
- Une autorisation de déplacement professionnel a été transmise à tous les enseignants.

MISSIONS ADMINISTRATIVES

Dans un 1^{er} temps, la présence au conservatoire des agents administratifs sera privilégiée.

Les accueils sont particulièrement sollicités sur les tâches suivantes :

- continuité de l'encaissement des droits d'inscription
- nécessité de coordination avec les enseignants
- créneaux d'ouverture pour l'accueil des élèves de 3^{ème} cycle et des CHAM

Afin de se conformer aux recommandations de la Ministre du travail, il sera mis en œuvre une alternance entre télétravail et présentiel des agents.

Une autorisation de déplacement professionnel a été transmise à l'ensemble du personnel administratif.

PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole sanitaire mis en œuvre pour la rentrée de septembre 2020 est toujours applicable pour les personnes présentes dans le conservatoire : personnels, élèves.

